Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une commission contrôlera plus sévèrement les programmes d'emploi temporaire subventionnés

Les programmes d'occupation, rebaptisés programmes d'emploi temporaire subventionnés (ETS), étant accusés d'effets pervers sur l'économie privée, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (DAIC), a nommé une commission quadripartite chargée d'examiner la clause de non-concurrence. Cette commission a élaboré des conditions-cadre plus sévères et, afin d'éviter des dérapages, renforcera le contrôle sur les ETS.

En ce qui concerne les conditions-cadre, il s'agira globalement de n'entrer en matière qu'avec des collectivités publiques, des institutions d'intérêt public et des associations privées sans but lucratif, et de ne pas développer de postes auprès d'institutions visant des buts politiques ou prosélytes. L'Institution d'accueil devra encore assurer un encadrement correspondant aux objectifs de l'emploi temporaire.

En outre, les programmes - dont la durée est de six mois - ne donneront plus droit aux prestations d'assurance chômage.

Les programmes ETS occupent actuellement 2000 chômeurs dans le canton de Vaud. 20 à 40% de ces personnes sont réinsérées dans la vie professionnelle. Tant la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor que l'adjointe et remplaçante du Chef du Service de l'emploi Thérèse de Meuron ont rappelé que le canton mettait en place ces programmes pour des raisons légales, financières et humaines.

La commission quadripartite est composée de deux représentants du monde patronal, des syndicats et du Service de l'emploi, ainsi que d'un représentant de l'Union des communes vaudoises.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 novembre 1997

T. de Meuron, adjointe et remplaçante du Chef du Service de l?Emploi. Tél. (021) 316?61?03